

Initiative

La Clinique juridique de Saint-Denis - Renforcer l'accès au droit des personnes vulnérables

Benjamin Pitcho, à l'origine de l'initiative, est Avocat à la Cour, maître de conférences en Droit privé. Il s'investit également dans les activités de l'Espace éthique AP-HP/IDF et de l'Espace éthique Alzheimer.

Par: Espace éthique/IDF /

Publié le : 09 Décembre 2013

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Liens

- [Site internet de la Clinique juridique](#)
- [Article "La Clinique juridique Saint-Denis: pour ici et demain, là-bas et maintenant" via le Huffington Post](#)

Poursuivre la réflexion

Image not found

file:///var/www/espaceethique/prod/root/htdocs/sites/default/files/styles/illustration_custom_user_mobile_1x/public/Capture%20d%E2%80%99e%



Benjamin Pitcho répond à trois questions de l'Espace éthique autour de la Clinique juridique Saint-Denis.

Retrouvez le site de la Clinique via le lien situé à droite

Qu'est-ce qu'une clinique juridique, quels sont ses champs d'action et ses missions ?

Une Clinique juridique a pour objet de permettre la délivrance de conseils juridiques au public par des étudiants en cours de formation dans une faculté de droit. Elle poursuit donc un double objectif, d'abord pédagogique puis social. Les étudiants reçoivent le public concerné, analysent les dossiers sous la supervision des enseignants - tous praticiens - puis délivrent aux personnes concernées le résultat de leurs recherches.

Aucun conseil ne peut être immédiatement donné. La Clinique limite évidemment son action au respect du monopole des auxiliaires de justice.

En quoi la création d'une telle structure est-elle un engagement éthique ?

La Clinique juridique Saint-Denis permet la délivrance de conseils à des populations en situation de grande vulnérabilité. Celles-ci n'ont pas toujours un accès aisé au droit, ni la connaissance des actions entreprises par d'autres acteurs efficaces (Barreau, Maison de Justice et du Droit, etc.). Le département de la Seine-Saint-Denis possède différentes particularités, et notamment celle de faire rencontrer une population jeune nombreuse et motivée, ainsi que de très nombreuses personnes connaissant des difficultés sociales, économiques, sanitaires et juridiques.

La Clinique, modestement, participe au développement de l'accès au droit pour tous. Elle permet la défense des libertés de chacun et possède comme souci le respect de l'individu.

Quelle dynamique souhaitez-vous créer, et de quels compétences pourriez-vous avoir besoin ?

La Clinique permet la mise en oeuvre d'une nouvelle dynamique dans les études de droit. En complément de l'enseignement théorique indispensable, elle constitue un "pont" entre celui-ci et les stages. Les étudiants bénéficient donc autant d'une formation scientifique que d'une valorisation immédiate et directe de cet enseignement. Les rapports entre enseignants et étudiants sont de même remis en cause par la collaboration induite lors des traitements des difficultés présentées. En outre, la Clinique perpétue la tradition d'universités ouvertes sur la Cité, qui souhaitent permettre, par la mise en commun des intelligences et des savoirs de chacun, l'amélioration du lien social. Plus largement enfin, la Clinique ne représente qu'un maillon dans la prise en charge sociale de la pauvreté et de l'accès au droit. Elle vise donc à créer et s'insérer dans un réseau de solidarités avec les acteurs judiciaires, sociaux, politiques, caritatifs et associatifs pour la réduction de l'impact des vulnérabilités qui frappent les personnes.

Contacts et réseaux sociaux

Courrier électronique : lacliniquejuridique@gmail.com (attention, les demandes de conseil ne seront pas traitées par mail)

Sur Twitter : [@Cliniq_juridiq](https://twitter.com/Cliniq_juridiq)

Et sur Facebook : [La Clinique juridique](#)

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

[Sommaire](#)